

LA GOUVERNANCE DE L'EAU

LES ENJEUX ET LES ACTEURS DE L'EAU



ORGANISATION GÉNÉRALE : PRINCIPES ET BASES LÉGISLATIVES

- **Loi du 16 décembre 1964 a posé 3 principes**

- Gestion décentralisée au niveau des bassins hydrographiques
- Gestion concertée
- Outils incitatifs financiers



Structure consultative : le comité de chaque bassin
Structure exécutive : l'agence de l'eau par bassin

- **Loi du 29 juin 1984 dite « Loi Pêche »**

- Organisation des pêches
- Gestion des espèces piscicoles
- Obligation du « débit réservé »

- **Loi du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'eau »**

- Gestion des usages (eau potable, industrie, énergie)
- Mise en place d'un instrument de planification : SDAGE pour chaque bassin et SAGE par sous-bassin

ORGANISATION GÉNÉRALE : PRINCIPES ET BASES LÉGISLATIVES (suite)

- **Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000**

- Reconquête qualité biologique, chimique et physique pour 2015
- Objectifs, calendrier et méthodes communs aux 28 pays membres



Transposée au droit français le 21 avril 2004

- **Loi de l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006**

- Renforcement du pouvoir des communes pour assainissement non collectif (contrôle, entretien, ...) à charge pour les propriétaires de les rembourser

- **Décret et arrêté du 2 mai 2007**

- Fixation du prix, qualité de l'eau potable et assainissement

LA GOUVERNANCE : LES NIVEAUX À RETENIR

Niveau

Europe



France et
Outre-mer



Organismes

Commission européenne :
Direction Générale de l'Environnement

- Ministère de la Transition Energétique et Solidaire + autres Ministères (santé, ...) = Mission interministérielle
- Agence Française pour la biodiversité (2013)
- ONEMA : établissement public en appui aux services de l'Etat, coordination du système d'information
- Comité National de l'Eau (CNE) : mise en place de la feuille de route de la transition écologique pour l'eau

Objectif et services rendus

Directive Cadre sur l'Eau

Plan de sauvegarde 2015-2030

4 lois encadrées DCE « Bon état des lieux » sur 12 bassins

Donne des avis sur les grands aménagements et problèmes communs aux bassins

Outils disponibles

Centre d'information
Europe Direct
<http://europa.eu/france>
00 800 6789 10 11

Synthèses techniques
Méthodes opérationnelles

LA GOUVERNANCE : LES NIVEAUX À RETENIR

Niveau

Bassin hydrographique

Organismes

- Comité de bassin : rassemble les collectivités, l'Etat, les usagers et associations
- Agences de l'eau :

Objectifs

Respect politique Etat + Dir. Cadre sur l'Eau

Aider à utiliser l'eau d'une manière plus rationnelle et lutter contre les pollutions et dégradations

Outils disponibles

Outils de planification : SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux)

Aides, subventions et redevances

Région

- Conseil Régional Grand Est

- Loi NOTRé : mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau (Alinéa 12 du L 211-7 du CE)

- Intervention dans des études, exécution de travaux, ouvrages pour l'approvisionnement en eau

- Politique harmonisée avec les 3 agences de l'eau

SRADDET

(Schéma Régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires)

SRCE

(Schéma régional de continuité écologique)

5 dispositifs d'aides :

gouvernance, inondations, milieux aquatiques, eaux souterraines, hydroélectricité.

Appel à Manifestation d'intérêt :

« Eau et territoire: aménagements hydrauliques multifonctions »

LA GOUVERNANCE : LES NIVEAUX À RETENIR

Niveau

Région

Organismes

- **DREAL** : instruction des dossiers d'autorisation et de déclaration pour les installations, ouvrages, travaux susceptibles d'engendrer un impact sur les eaux superficielles ou souterraines

- Parcs naturels régionaux, **Natura 2000**
Réserves Naturelles, **Comité régional biodiversité**, **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel**, Comité Rhin-Supérieur, Massif des Vosges, EPTB, SRCE CPER, Syndicats mixtes, Agence française de la biodiversité, **Contrat de rivière**, Système d'information nature et paysages, **Observatoire régional de la biodiversité**, PGRI,...

Objectifs

Contrôle les prescriptions

Poursuit les éventuelles infractions sous l'autorité du parquet.

Outils disponibles

Autorisation environnementale ICPE et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA) Article R 214-1 (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements)

¥ Pas confondre nomenclature EAU et ICPE

Sur demande du pétitionnaire, l'administration s'engage sur les procédures et s'accorde avec lui sur un calendrier, au moyen de la délivrance d'un certificat de projet.

LA GOUVERNANCE : LES NIVEAUX À RETENIR

Niveau

Organismes

Objectifs

Outils disponibles

Département

- Conseil départemental : commission Environnement et infrastructure
- Police de l'eau : l'autorité du préfet de dép. à travers les Services des Directions Départementales des Territoires (DDT), les Services Dép. de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Unités départementales DREAL : assure l'animation et la coordination de la police de l'eau.
- MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) :

Préservation de la ressource

Subventions aux collectivités et redevances (taxe d'aménagement)

Instruit les dossiers d'autorisation et de déclaration des activités industrielles susceptibles d'engendrer un impact sur les eaux souterraines ou superficielles

Propose au Préfet les orientations stratégiques de la politique de l'eau et de la nature : élaborer un plan d'action opérationnel dans les domaines de l'eau et de la nature, coordonner les actions à conduire pour mettre en œuvre ce plan d'action ; et établir, en concertation avec les procureurs de la République, un plan de contrôle inter-services des polices de l'eau et de la nature.

Outils de planification : SDAGE

Conseil dép.: affeco@cg51.fr,
03 26 69 51 38

DREAL UT 51 : 03 26 77 33 50
DREAL UT 52 : 03.25.30.21.06
DREAL UT 08 : 03 51 16 51 01

LA GOUVERNANCE : LES NIVEAUX À RETENIR

Niveau

Local

Organismes

- Commissions locales de l'eau (CLE) : composées de représentants d'usagers (industriels et agriculteurs- pour un quart), d'associations, de l'État (pour un quart) et des élus locaux (pour moitié).
- Police de l'eau : l'autorité du préfet de dép. à travers les Services des Directions

Objectifs

Démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux pour concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture) et la protection des milieux aquatiques

Outils disponibles

SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

○ SAGE Aisne Vesle Suipe : sujets liés à l'assainissement collectif sur aggro. Reims, et no collectif en milieu rural; agriculture intensive; agroalimentaire (sucreries, maisons de champagne,...)

○ SAGE Petit et Gd Morin : importance de la contamination par les phytosanitaires sur l'ensemble du bassin versant et ds les eaux souterraines, càd la non-atteinte du bon état des eaux pour 60% des captages et de nombreuses non-conformités de la qualité de l'eau potable distribuée

CCI MARNE : APPUI AUX ENTREPRISES ET AUX TERRITOIRES

- **LA CCI EST UNE COMMUNAUTE** D'HOMMES ET DE FEMMES ENTREPRENEURS, ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LEUR TERRITOIRE, LA MARNE.
- **LA CCI EST AUX CÔTÉS DE CHAQUE ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** DE LA MARNE POUR :
 - *CRÉER DAVANTAGE DE VALEUR* ET DE PERFORMANCE, POUR LUI ET POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE,
 - EN ÉTANT *UN ACTEUR FÉDÉRATEUR ET STRUCTURANT* DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, UN PARTENAIRE AUTHENTIQUEMENT PROCHE,
 - EN LUI OFFRANT *UN SERVICE EXCEPTIONNEL* FONDÉ SUR LA CONFIANCE, LA SOLIDARITÉ, L'ENGAGEMENT, L'AUDACE
 - ET EN LUI *FACILITANT LA VIE*.
- **LA CCI A 2 MISSIONS PRINCIPALES :**
 - ÊTRE LE PORTE-PAROLE DES ENTREPRENEURS AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES COLLECTIVITÉS. POUR FAIRE *ENTENDRE LA VOIX DES ENTREPRISES* DANS LES DÉBATS ET DÉCISIONS QUI IMPACTENT LE TERRITOIRE.
 - ÊTRE UN *PRESTATAIRE DE SERVICES* DANS DIVERS DOMAINES POUR *LES CRÉATEURS, LES ENTREPRISES ET TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE*.



CONTACT CCI

DELPHINE GARNIER

(INGÉNIEUR AGRO)



<HTTPS://WWW.LINKEDIN.COM/IN/DELPHINE-BOUTSERIN-GARNIER-0AB2B625/>



<HTTPS://TWITTER.COM/?LANG=FR>



<https://www.facebook.com/delphine.garnier.965>